



Outil d'identification des risques

PRISE EN CHARGE DE LA
SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL

Ce document est réalisé par la Direction générale de la prévention-inspection, en collaboration avec la Direction du partenariat et la Direction des communications et des relations publiques.

Recherche et rédaction

Guyline Bourque, ingénieure, conseillère-experte en prévention-inspection,
Direction générale de la prévention-inspection

Collaboration

Audrey Lacasse, conseillère-experte en prévention-inspection,
Direction générale de la prévention-inspection

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2016

ISBN : 978-2-550-74248-7 (PDF)

Janvier 2016

Pour obtenir l'information la plus à jour,
consultez notre site Web à **cnesst.gouv.qc.ca**.



TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de l'employeur	4
Prise en charge de la SST	4
Démarche de prévention	4
Outil d'identification des risques	5
Identifier	6
Analyse des tâches : ITEM	7
ITEM : Exemples de questions	8
Types de risques	9
Corriger	10
Hiérarchie des moyens de prévention	11
Contrôler	12
ANNEXE 1 - Modèle de grille	
ANNEXE 2 - Questions par type de risques	
ANNEXE 3 - Exemples de moyens de prévention par type de risques	
ANNEXE 4 - Exemples des moyens de contrôle	



RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Les employeurs ont la responsabilité d'assurer, par des mesures concrètes, la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans leur milieu de travail. En suivant la démarche proposée par la CNESST, soit identifier, corriger et contrôler les risques, vous aurez tôt fait de constater que la santé et la sécurité du travail (SST) se gère comme tout le reste dans votre entreprise.

PRISE EN CHARGE DE LA SST

Le but de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) est d'éliminer les dangers à la source. Pour atteindre cet objectif, cette loi établit des mécanismes de participation pour favoriser la prise en charge de la SST. Mais que veut-on dire par « prise en charge de la SST » ?

La prise en charge, c'est mettre en place les mesures nécessaires pour respecter ses obligations légales, c'est-à-dire identifier, corriger et contrôler les risques, et favoriser la participation des travailleurs dans cette démarche de prévention.

DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Une prise en charge efficace consiste à mettre en place deux types d'activités :

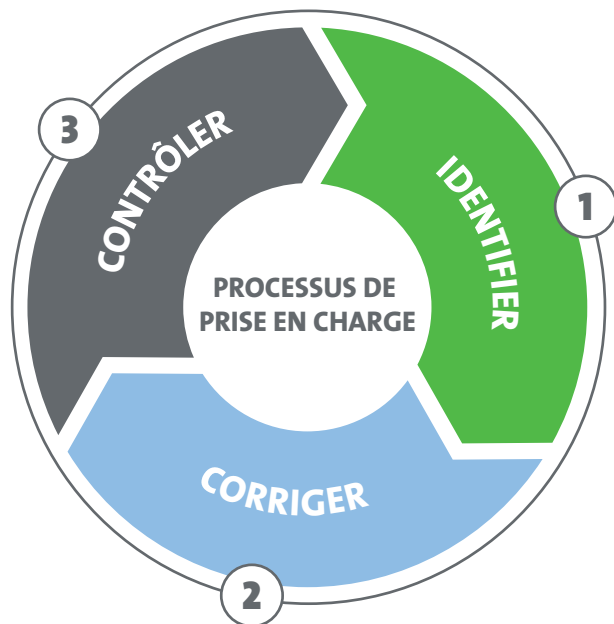
- Des activités pour identifier, corriger et contrôler les risques, par exemple en rendant les équipements sécuritaires et conformes à la réglementation ;
- Des activités pour organiser la prévention dans votre établissement, par exemple en réalisant des enquêtes sur les accidents.

Le résultat de cette démarche de prévention vous permettra de mettre en place ou de mettre à jour un programme de prévention adapté à votre établissement, et par le fait même de rendre le milieu de travail sécuritaire.

Notez que lorsqu'on parle de programme de prévention, on fait également référence à un plan d'action en santé et sécurité du travail, c'est à dire un document faisant état des dangers, des risques, des priorités ainsi que des corrections à apporter. Bien entendu, il faut désigner des responsables et établir un échéancier de réalisation.



OUTIL D'IDENTIFICATION DES RISQUES



Cet outil présente les activités à mettre en place pour identifier, corriger et contrôler les risques.

Il est destiné aux principaux acteurs concernés par la prise en charge de la SST dans les établissements, qu'il s'agisse de l'employeur, des travailleurs, de leurs représentants, des membres du comité de santé et de sécurité ou de tout autre groupe de travail concerné.

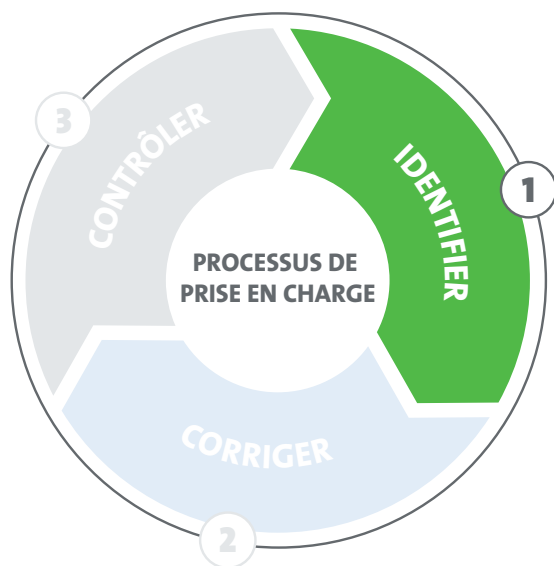
DANGER OU RISQUE ?

La LSST fait parfois référence au danger, parfois au risque. Quelle est la différence entre les deux ? Est-ce qu'il faut faire la distinction pour faire de la prévention ? Voici quelques notions utilisées par les préventionnistes.

On peut parler de danger ou de phénomène dangereux comme une source potentielle de dommages pour le travailleur. Lorsque le travailleur peut être en contact avec le danger, il est en présence d'un risque.

Les préventionnistes diront qu'on identifie un danger et qu'on analyse un risque. De la même façon, on élimine un danger alors qu'on réduit et qu'on maîtrise un risque. Pour simplifier la démarche, le terme « risque » sera principalement utilisé dans toutes les étapes de la démarche, sans faire de distinction.

IDENTIFIER



Le point de départ de toute amélioration des actions en santé et sécurité dans votre établissement consiste à identifier les risques, c'est-à-dire les repérer, puis les analyser afin d'établir les priorités. Pour réaliser efficacement cette étape, il est important de bien la planifier pour s'assurer de ne rien oublier, de libérer les personnes concernées, d'être le plus objectif possible et de consigner, par écrit, ce qui a été fait.

Il existe plusieurs moyens pour identifier les risques. On peut, par exemple, se baser sur :

- les inspections périodiques ;
- le registre d'accidents, d'incidents et de premiers secours de son établissement ;
- l'analyse des tâches ;
- les commentaires, les plaintes, les suggestions des travailleurs, des contremaîtres ou du comité de santé et de sécurité ;

- l'expérience des autres entreprises de votre secteur ou celle des autres membres de votre mutuelle de prévention ;
- l'analyse de risques.

L'utilisation de plusieurs moyens permet de mieux dresser le portrait des risques présents dans votre milieu de travail. Vous ne savez pas par quoi commencer ? Minimale, il faut respecter la réglementation.

Cet outil vous présente deux façons différentes d'identifier les risques :

- Analyse des tâches : ITEM
- Type de risques.

Peu importe la méthode utilisée, il faut tenir compte des activités courantes, mais également des activités qui sont moins fréquentes, par exemple les tâches liées au déblocage, à l'entretien, aux réparations, aux clientèles particulières, aux commandes spéciales et aux procédures d'urgence.

Après avoir repéré le risque, il faut l'analyser, c'est-à-dire qu'il faut se prononcer sur la probabilité qu'un événement survienne et sur ses conséquences possibles. Pour réaliser cette étape efficacement, il est impératif de libérer les ressources et les budgets nécessaires. Il est essentiel de faire preuve d'objectivité et de faire participer les personnes concernées.

Il faut également faire appel à des experts si des situations nécessitent une analyse plus détaillée, par exemple lorsqu'il est difficile d'identifier les risques de façon précise ou de déterminer les mesures de correction efficaces.

Plusieurs méthodes d'analyse du risque existent. Consultez la capsule de formation Identifier, corriger et contrôler les risques à l'adresse : cnesst.qc.ca/priseencharge. Vous pouvez également consulter la norme ISO 31010 : Gestion des risques : techniques d'évaluation des risques¹.

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION et COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE, Gestion des risques : techniques d'évaluation des risques, Genève, CEI, 2009, 188 p. (CEI/ISO 31010:2009).

ANALYSE DES TÂCHES : ITEM



Schéma 1 : ITEM

Vous pouvez identifier les risques en faisant une analyse des tâches qui sont effectuées. Pour y parvenir, il faut analyser quatre composantes du travail :

- L'individu ;
- Les tâches ;
- L'environnement ;
- Le matériel.

Le schéma 1 présente les quatre éléments à analyser selon ITEM, et le tableau suivant présente des exemples de questions à poser par élément.



ITEM : EXEMPLES DE QUESTIONS

INDIVIDU	TÂCHE
Pour réaliser leur travail de façon sécuritaire : • les travailleurs ont-ils les connaissances suffisantes ? • les travailleurs ont-ils reçu la formation nécessaire pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? • les travailleurs sont-ils entraînés adéquatement pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? • les travailleurs reçoivent-ils la supervision adéquate pour réaliser leur travail de façon sécuritaire ? • les nouveaux travailleurs et ceux affectés à de nouvelles tâches reçoivent-ils une formation adaptée à leurs besoins ?	• Quelles sont les tâches à effectuer ? • Quels sont les éléments associés à ces tâches pouvant présenter un risque (par exemple : manutention, mouvements exécutés, travail seul, interaction de plusieurs équipes, clientèles particulières, clientèle agressive, organisation du travail) ? • Est-ce qu'il y a des méthodes de travail sécuritaires ? • Quelle est la fréquence de ces tâches ? • À quel moment ces tâches sont-elles réalisées (par exemple : jour, soir, fin de semaine, début du quart de travail, temps supplémentaire) ?
ENVIRONNEMENT	MATÉRIEL
• Les lieux sont-ils en bon état et dégagés (par exemple : plancher, poste de travail, voie de circulation, voie d'accès, route, cour extérieure) ? • Les lieux sont-ils sécuritaires (par exemple : contaminants, bruit, poussière, éclairage, température, humidité, contraintes thermiques, qualité de l'air, vibrations) ? • Est-ce que les lieux sont aménagés de façon à assurer la protection des travailleurs ? • Est-ce que l'environnement présente des risques particuliers (par exemple : espace clos, travail en hauteur, lieu isolé où il est impossible de demander de l'assistance, entreposage de produits dangereux) ? • Le bâtiment est-il en bon état ?	• Les équipements et le matériel requis pour effectuer les tâches, incluant les équipements de protection individuelle, sont-ils disponibles (par exemple : outils, machines, véhicules, chaussures de sécurité, harnais de sécurité, appareils de protection respiratoire) ? • Les équipements et le matériel utilisés sont-ils en bon état ? • Les équipements et le matériel utilisés sont-ils entretenus selon les recommandations du fabricant ? • Les équipements de protection individuelle sont-ils utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate ? • Est-ce qu'il y a utilisation de produits dangereux ?



TYPES DE RISQUES

Vous pouvez également choisir d'identifier les risques selon leur type. On dénombre six types de risques : chimiques, biologiques, physiques, ergonomiques, psychosociaux et liés à la sécurité. Voici un résumé de chaque type de risques.

Risques chimiques

Toutes les matières premières et les sous-produits d'un procédé ou d'un produit qui résultent d'une action mécanique, de l'évaporation, de la combustion, de la décomposition ou d'une réaction chimique.

Risques biologiques

Organismes vivants tels que les plantes, les animaux et les agents biologiques (virus, bactéries, parasites, champignons) qui peuvent avoir un effet toxique.

Risques physiques

Formes d'énergie ou forces telles que le bruit, les vibrations, l'électricité, la température, la pression et le rayonnement.

Risques ergonomiques

Tâches répétitives, utilisation d'équipement dont la conception n'est pas adaptée, effort excessif, postures inconfortables ou statiques.

Risques psychosociaux

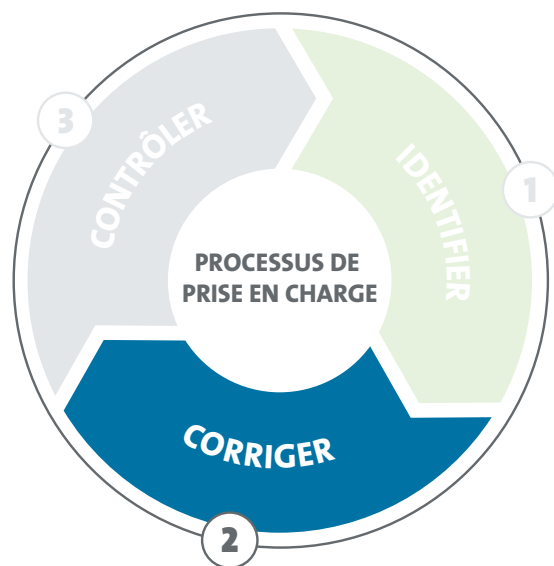
Facteurs liés à la nature ou à l'organisation du travail tels que harcèlement, violence et agression, ambiguïté des rôles, manque de respect, surcharge de travail, rythme de travail élevé, complexité de la tâche et formation non adéquate.

Risques liés à la sécurité

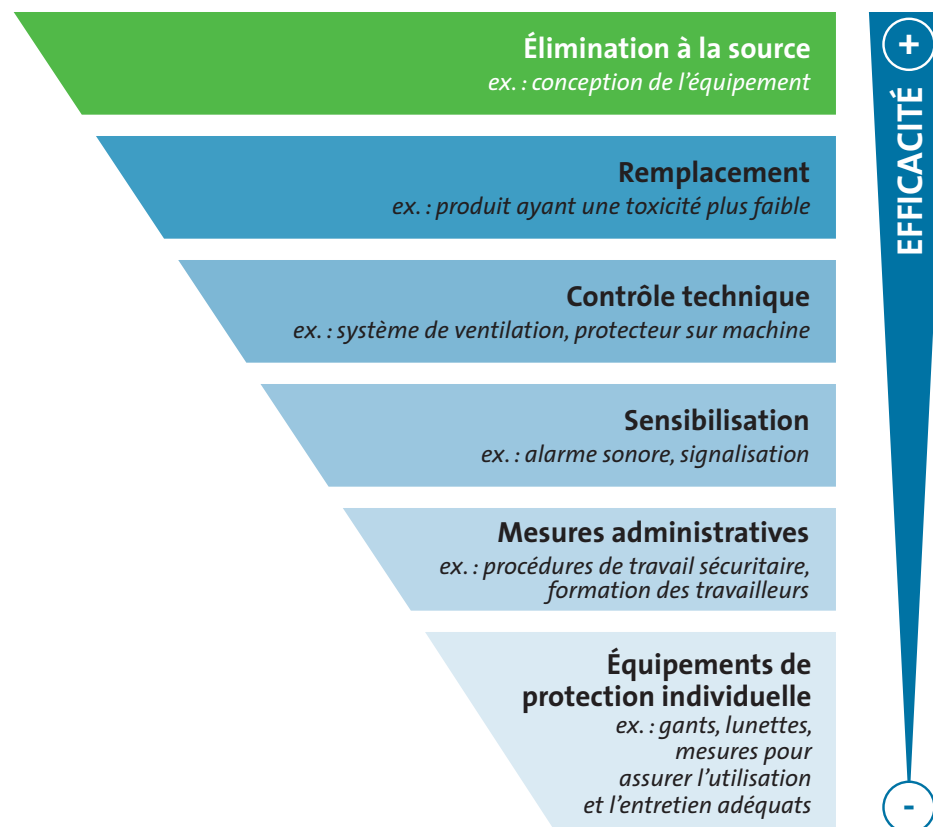
Pièces mobiles des machines et de l'équipement, angles rentrants, formes des pièces et des matériaux, manipulation d'outils et d'équipement, travail en hauteur ou en espace clos, planchers glissants ou irréguliers, véhicules, clientèle agressive, projection de matériaux, résistance mécanique inadéquate, incendies et explosions.



CORRIGER



Une fois les risques identifiés et priorisés, il faut choisir les correctifs et les moyens de prévention à mettre en place. Il faut d'abord chercher à éliminer le risque à la source. Si ce n'est pas possible, il faut suivre le cheminement présenté ci-contre. Il est souvent nécessaire de combiner plusieurs mesures pour assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Minimalement, il faut s'assurer que les mesures mises en place respectent la réglementation.





HIÉRARCHIE DES MOYENS DE PRÉVENTION

ÉLIMINATION À LA SOURCE

L'élimination à la source assure le plus haut niveau de sécurité, puisque le risque est retiré du milieu de travail.

REMPLACEMENT

Le remplacement de matériaux, de processus ou d'équipements peut réduire le risque par :

- le remplacement des éléments à risque par des éléments dont le risque est plus faible (ex. : toxicité plus faible, énergie moins élevée ou poids inférieur), ce qui diminue la gravité du dommage ;
- la diminution du besoin ou de la fréquence (ex. : une fois par jour au lieu d'une fois l'heure) ;
- l'amélioration de la capacité des travailleurs à éviter le dommage (ex. : une réduction de la cadence, une amélioration de la capacité à reconnaître le risque).

CONTRÔLE TECHNIQUE

Les contrôles techniques permettent de réduire la probabilité qu'un événement dangereux se produise dans certaines circonstances et doivent être appliqués chaque fois qu'on ne peut éliminer le risque. Ils permettent de réduire le risque en :

- a) prévenant ou en limitant l'accès au risque (ex. : protecteur sur une zone dangereuse) ;
- b) prévenant ou en limitant l'exposition au risque (ex. : captation à la source) ;
- c) réduisant l'énergie disponible (ex. : réduction des temps d'ouverture des disjoncteurs) ;
- d) changeant la façon d'être en contact avec le risque (ex. : mode de commande pas à pas).

SENSIBILISATION À LA PRÉSENCE DU RISQUE

Si les risques sont encore présents, il faut mettre en place des mesures qui améliorent la capacité des travailleurs à détecter les risques et à être vigilants. Les principales mesures sont :

- la technologie (y compris les logiciels) ;
- les voyants et les alarmes sonores ;
- les panneaux avertisseurs ;
- les indicateurs.

Pour établir une sensibilisation efficace, il faut que les travailleurs soient formés à l'identification et à l'interprétation des mesures mises en place pour améliorer la sensibilisation à la présence du risque.

MESURES ADMINISTRATIVES

Les mesures administratives sont des méthodes qui améliorent la capacité des travailleurs à travailler en toute sécurité avec le produit, le processus ou le service. Ils comprennent notamment :

- des restrictions d'accès aux aires de travail pour assurer que seuls les travailleurs compétents et qualifiés effectuent le travail ;
- la formation des travailleurs, incluant de l'information sur les risques, les situations qui peuvent survenir, les mesures de prévention ainsi que l'utilisation, l'entretien et l'entreposage des équipements de protection individuelle ;
- des méthodes de travail sécuritaires ;
- des politiques et des instructions concernant l'organisation du travail, l'affectation des tâches et les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail.

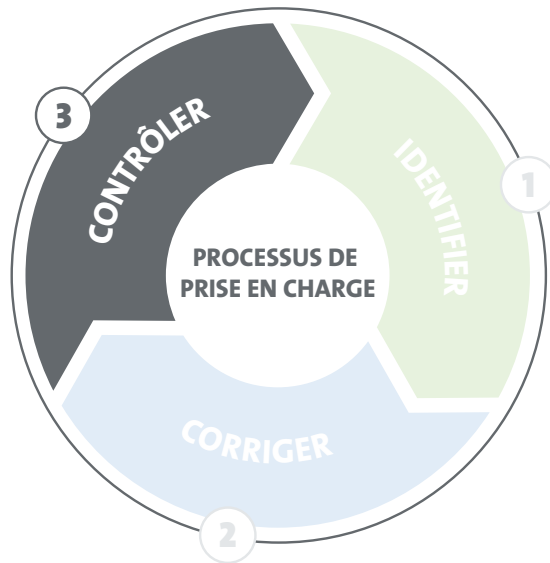
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les ÉPI doivent être utilisés si les mesures de diminution et de contrôle du risque ne sont pas suffisantes pour assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique du travailleur. Les ÉPI doivent être :

- utilisés avec des mesures administratives ;
- utilisés pour réduire le risque et améliorer la capacité du travailleur à effectuer ses tâches de façon sécuritaire ;
- choisis en fonction du travail à effectuer, des risques et du travailleur.



CONTRÔLER



Une fois les correctifs apportés, il faut s'assurer qu'ils restent en place et qu'ils demeurent efficaces. C'est ce qu'on appelle la « permanence des correctifs ». Dix moyens sont présentés pour vous aider à y parvenir.

Dix moyens de contrôle

1. Information
2. Formation, formation d'appoint
3. Inspection
4. Supervision
5. Entretien préventif
6. Politique d'achat
7. Politique de sous-traitance
8. Politique d'ingénierie
9. Surveillance de la qualité du milieu de travail
10. Surveillance de la santé des travailleurs



Un modèle de grille à remplir ainsi que des instructions sont présentés à l'annexe 1. Cette grille permet d'inscrire les risques identifiés par type de risques ainsi que les moyens de prévention et de contrôle nécessaires pour les éliminer ou les contrôler. Vous pouvez utiliser la forme qui vous convient et qui est la mieux adaptée à votre gestion courante. L'annexe 2 vous présente les questions à vous poser pour chacun des types de risques. L'annexe 3 présente des exemples de moyens de prévention par type de risques et l'annexe 4 les moyens de contrôle que vous pourrez intégrer dans votre tableau.

Pour en savoir plus

Vous pouvez consulter le site Web de la CNESST au **cnesst.gouv.qc.ca/priseencharge**. Des capsules de formation en ligne ainsi que divers outils vous sont proposés pour vous aider dans la prise en charge de la SST.

Références

Association canadienne de normalisation; Conseil canadien des normes. Santé et sécurité au travail : identification et élimination des phénomènes dangereux et appréciation et maîtrise du risque. Mississauga, Ont. : CSA, 2013-. 63p. (CAN/CSA : Z1002-12)

Association canadienne de normalisation; Conseil canadien des normes. Gestion de la santé et de la sécurité au travail. Mississauga, Ont. : CSA, 2006-. 45p. (CAN/CSA : Z1000-06)

INRS; Définition des risques

Suvapro; Connaissez-vous le potentiel des phénomènes dangereux dans votre entreprise ?

POUR NOUS JOINDRE

 **1 844 838-0808**

 **cnesst.gouv.qc.ca**

ANNEXE 1 – MODÈLE DE GRILLE

LIEU, TÂCHE, POSTE, ÉQUIPEMENT OU MATÉRIEL :													
Grille remplie par :						Date : / /		Mise à jour (date et initiales) : / /					
IDENTIFIER					CORRIGER			CONTRÔLER					
1 No	2 RISQUES	3 Présence		4 Description	5 Priorité			6 Moyens de prévention	7 Échéance et responsable	8 Réalisé	9 Moyens de contrôle	10 Échéance / fréquence et responsable	11 Réalisé
		Oui	Non		1	2	3						

Légende

- 1 Numéro du risque identifié
- 2 Définition du risque par type de risques
- 3 Présence ou absence du risque
- 4 Description de la situation, par exemple précisions sur le risque, l'endroit où il est présent dans le milieu de travail, les tâches effectuées, les dommages possibles ou l'équipement utilisé
- 5 Priorité pour le traitement du risque, la priorité numéro 1 étant la priorité la plus élevée

- 6 Moyens de prévention en place ou à mettre en application
- 7 Échéance prévue et personne responsable
- 8 Activité réalisée (moyens de prévention)

- 9 Moyens de contrôle en place ou à mettre en application
- 10 Échéance ou fréquence prévue et personne responsable
- 11 Activités réalisées (moyens de contrôle)



INSTRUCTIONS

Vous pouvez procéder à l'identification des risques de différentes façons :

- Par lieu;
 - Par tâche;
 - Par poste de travail;
 - Par équipement;
 - Par matériel.
- Choisir la façon qui vous convient et l'inscrire dans la première ligne de la grille à l'endroit approprié.
 - Inscrire le nom de la ou des personnes qui participent à l'identification des risques.
 - Inscrire la date de réalisation initiale.
 - Lors de la mise à jour de l'identification des risques, inscrire la date et les initiales du responsable.

IDENTIFIER

À partir de la grille vide de l'annexe 1, référer à la liste de questions par type de risques de l'annexe 2.

Procéder de la même façon pour chaque type de risques :

- Chimiques,
- Biologiques,
- Physiques,
- Ergonomiques,
- Psychosociaux,
- Liés à la sécurité.

COLONNE 1 : Numéroté, au besoin, chacun des risques identifiés.

COLONNES 2-3 : Transcrire, à la colonne 2, les questions auxquelles vous avez répondu OUI comme risque présent dans votre établissement (lieu, tâche, poste de travail, équipement, matériel) et cocher OUI dans la colonne 3.

COLONNE 4 : Inscrire une description de chacun des risques présents afin de bien les circonscrire.

COLONNE 5 : Une fois que toutes les questions applicables pour chacun des six types de risques sont inscrites dans votre grille, faire une analyse de risques et cocher la case appropriée de la colonne 5 selon la priorité obtenue (1, 2 ou 3).

CORRIGER

COLONNE 6 : Utiliser l'annexe 3 pour vous aider à identifier les moyens de prévention appropriés pour chaque risque identifié et les inscrire à la colonne 6. Rappelons que cette annexe ne contient pas une liste exhaustive de moyens de prévention. Par conséquent, il est possible que vous deviez appliquer d'autres moyens qui ne figurent pas dans la liste.

COLONNE 7 : Inscrire une date d'échéance pour la mise en place du moyen de prévention choisi et désigner une personne responsable.

COLONNE 8 : Indiquer la date à laquelle le moyen de prévention a été mis en place.

CONTRÔLER

COLONNE 9 : Utiliser l'annexe 4 pour vous rappeler les 10 moyens de contrôle possibles. Identifier et détailler les moyens de contrôle appropriés pour chaque moyen de prévention choisi et les inscrire à la colonne 9. Rappelons qu'un minimum de deux moyens de contrôle est requis pour assurer la permanence des correctifs.

COLONNE 10 : Inscrire une date d'échéance pour la mise en place du moyen de contrôle choisi, la fréquence du contrôle à effectuer et le nom de la ou des personnes responsables.

COLONNE 11 : Indiquer la date à laquelle le moyen de contrôle a été effectué.

MODÈLE DE GRILLE À IMPRIMER (8 1/2 X 11)

LIEU, TÂCHE, POSTE, ÉQUIPEMENT OU MATÉRIEL :		
Grille remplie par :	Date : / /	Mise à jour (date et initiales) : / /

[illegible]

MODÈLE DE GRILLE À IMPRIMER (8 1/2 X 14)

LIEU, TÂCHE, POSTE, ÉQUIPEMENT OU MATÉRIEL :											
Grille remplie par :						Date : / /			Mise à jour (date et initiales) : / /		

IDENTIFIER					CORRIGER			CONTRÔLER					
No	RISQUES	Présence		Description	Priorité			Moyens de prévention	Échéance et responsable	Réalisé	Moyens de contrôle	Échéance / fréquence et responsable	Réalisé
		Oui	Non		1	2	3						

ANNEXE 2 – QUESTIONS PAR TYPE DE RISQUES

RISQUES CHIMIQUES

Présence de produits dangereux sous forme de solides, liquides, aérosols, gaz, vapeurs, poussières, fumées, brouillards?

Exposition par :

- inhalation?
- absorption cutanée?
- ingestion?
- Autre?

RISQUES BIOLOGIQUES

Présence de micro-organismes sous forme de poussières, brume, décomposition, croissance dans un milieu humide, dépôts sur des surfaces, dégradation biologique?

Contact avec des :

- | | |
|---|---|
| • agents infectieux (virus, parasites, champignons, bactéries, etc.)? | • Toxines (endotoxines, mycotoxines, etc.)? |
| • vecteurs (plantes, insectes, animaux, oiseaux, humains, sols, poussières, etc.)? | • Poussières végétales ou animales? |
| • agents allergènes (pollen, venin d'insectes, acariens, poils, salive et squames d'animaux, etc.)? | • Autre? |



RISQUES PHYSIQUES (ÉLECTRIQUES, THERMIQUES, BRUIT, VIBRATIONS, AUTRES)

ÉLECTRIQUES

Exposition à l'électricité :

- Par contact avec des pièces sous tension ?
- Par un conducteur ou un autre élément sous tension ?
- Par rapprochement avec des pièces sous haute tension ?
- Par contact avec des pièces chargées (phénomène électrostatique) ?
- Par un courant de fuite ?
- Par une source d'alimentation ?
- Par de l'énergie emmagasinée ?
- Par une ligne électrique aérienne ?
- Autre ?

THERMIQUES

Exposition :

- à des températures froides ou chaudes ?
- à des objets ou à des matériaux, à des températures extrêmes ?
- à des flammes, à des rayonnements par source de chaleur ou à des explosions ?
- à des courants d'air ?
- Autre ?

BRUIT

Exposition au bruit continu, intermittent, impulsif ou de choc par :

- des outils manuels, pneumatiques, hydrauliques ou électriques ?
- de l'équipement pneumatique, hydraulique ou électrique ?
- des machines ?
- des animaux ?
- Autre ?

VIBRATIONS

Exposition à des vibrations transmises par :

- des outils pneumatiques, hydrauliques ou électriques ?
- de l'équipement pneumatique, hydraulique ou électrique ?
- des machines ?
- des véhicules ?
- Autre ?



AUTRES RISQUES PHYSIQUES

Exposition à des risques magnétiques (statiques ou variables, interférences électromagnétiques) par :

- un chauffage par perte diélectrique ?
- un système d'alarme ?
- des tours ou des antennes de télécommunication ?
- des rayonnements ionisants ou non ionisants (rayons X, Y, alpha, beta), basse fréquence, radiofréquence ou micro-ondes par :
 - des instruments médicaux ?
 - des installations produisant de l'énergie nucléaire ?
- Autre ?

De la lumière infrarouge, visible ou ultraviolette par :

- le soleil ?
- un arc de soudage électrique ?
- une lampe de séchage UV ?
- un laser UV ?
- de l'éclairage ?
- Autre ?

RISQUES ERGONOMIQUES

Présence de :

- de postures contraignantes ou statiques ?
- de travail debout ?
- de manutention fréquente ?
- d'efforts excessifs ?
- de mouvements répétitifs ?
- de vibrations ou pressions de contact ?
- d'une mauvaise disposition des commandes ?
- de tâches non variées ?
- d'une cadence réglée sur une machine ?
- de cycles de récupération inadéquats ?
- Autre ?



RISQUES PSYCHOSOCIAUX (NATURE DU TRAVAIL, ORGANISATION DU TRAVAIL ET FACTEURS SOCIAUX)

NATURE DU TRAVAIL

Exposition à :

- un environnement de travail malsain ?
- une faible autonomie décisionnelle ?
- une absence de soutien des collègues et de la direction ?
- Autre ?

ORGANISATION DU TRAVAIL

Les facteurs suivants sont présents :

- Surcharge ou sous-charge de travail ?
- Rythme de travail élevé ?
- Demande psychologique élevée ?
- Formation insuffisante ?
- Interruptions fréquentes ?
- Horaire de travail irrégulier ?
- Durée ou cadence excessive ?
- Autre ?

FACTEURS SOCIAUX

Les facteurs suivants sont présents :

- Ambiguïté ou conflit dans les rôles et les responsabilités ?
- Relations conflictuelles (collègues, direction, clients, fournisseurs ou autres acteurs) ?
- Discrimination, incivilité, harcèlement psychologique, harcèlement sexuel ?
- Intimidation et violence ?
- Supervision autoritaire ou laissez-faire ?
- Perception d'iniquité ou d'injustice ?
- Promotion de la compétition ?
- Absence de communication ?
- Changements organisationnels ?
- Autre ?



RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ (MÉCANIQUES GÉNÉRAUX, PIÈCES, OUTILS ET VÉHICULES EN MOUVEMENT, CHUTES, ESPACE CLOS, INCENDIES ET EXPLOSIONS ET VIOLENCE)

MÉCANIQUES GÉNÉRAUX

- Contact avec des sources d'énergie (énergie des éléments en mouvement contrôlé ou non contrôlé) ?
- Contact avec une forme dangereuse, fixe ou mobile (ex. : forme tranchante, pointue) ?
- Contact avec des sources d'énergie accumulée à l'intérieur d'une machine :
 - sous forme de ressorts ?
 - sous forme de gaz ou de liquides sous pression (hydraulique ou pneumatique) ?
- Autre ?

PIÈCES, OUTILS ET VÉHICULES EN MOUVEMENT

En lien avec des outils, des machines ou de l'équipement, contact avec des zones :

- de happement ou d'enroulement ?
- de coupure, de sectionnement ou de cisaillement ?
- d'entraînement ou d'emprisonnement ?
- d'écrasement ou de choc ?
- de frottement ou d'abrasion ?
- de perforation ou de piqure ?
- Autre ?

Lors du déplacement de véhicules ou d'appareils, contact du piéton ou de l'équipement avec :

- un chariot élévateur ?
- un appareil de levage (ex. : palan, monte-charge, table pneumatique) ?
- un appareil de manutention ?
- un piéton ?
- Autre ?

CHUTES (TRAVAILLEURS ET OBJETS)

- Travail en hauteur ?
- Travail sous une charge ?
- Travail sous une machine ?
- Travail à proximité du vide (ex. : échafaudage, trou, échelle) ?
- Sol, voie de circulation ou plancher glissant, inégal ou encombré ?
- Exposition à une chute d'objets ?
- Entraînement par des objets ou des matériaux (ex. : eau, matériau en vrac dans un silo, mouvement du sol dans une tranchée) ?
- Conception des escaliers ?
- Dénivellation sur le plancher ?
- Éclairage inapproprié ?
- Autre ?

ESPACE CLOS

- Atmosphère interne ?
- Ventilation mécanique ou naturelle insuffisante ?
- Matériaux présents dans l'espace clos ?
- Configuration intérieure ?
- Énergies présentes ?
- Sources d'inflammation ?
- Situation particulière ?
- Autre ?



INCENDIES ET EXPLOSIONS

- Entreposage de produits inflammables ?
- Procédés, équipements ou machines qui utilisent des matières inflammables (liquides, solides, gaz, pulvérisation) ?
- Travail à chaud (ex. : soudage-coupage) ?
- Environnement explosif (ex. : espace clos) ?
- Installations électriques ?
- Autre ?

VIOLENCE

Comportements violents :

- par la clientèle externe ?
- par les patients ?
- par une clientèle particulière ?
- par des collègues ?
- par des fournisseurs ?
- par des acteurs externes ?
- par des animaux ?
- Autre ?

ANNEXE 3 – EXEMPLES DE MOYENS DE PRÉVENTION PAR TYPE DE RISQUES

Pour vous aider à choisir les moyens à mettre en place pour éliminer ou diminuer les risques que vous avez identifiés dans votre milieu de travail, des exemples de moyens de prévention sont présentés dans le tableau qui suit. Ils sont présentés de façon à prioriser l'élimination du risque, et par la suite à favoriser la mise en place des moyens les plus efficaces.

Il s'agit d'une liste générale, non exhaustive, qui ne traite pas des problématiques complexes exigeant une analyse plus approfondie, par exemple la sécurité des machines, les espaces clos et les risques physiques magnétiques.

Rappelez-vous qu'il est souvent nécessaire de combiner plusieurs moyens de prévention pour assurer la protection des travailleurs et que les moyens de prévention doivent être adaptés à vos besoins et à votre milieu de travail.



RISQUES CHIMIQUES

- Éliminer le produit dangereux dans la conception du procédé
- Utiliser un produit de remplacement moins réactif et moins toxique
- Diminuer la quantité de produit
- Installer un système de captation à la source
- Assurer une ventilation adéquate
- Confiner les procédés
- Installer des capteurs de détection
- Utiliser des dispositifs de détection à lecture directe ou continue
- Afficher les procédures à suivre (ex. : démarrer la ventilation avant de commencer la tâche)
- Utiliser des fiches de données de sécurité ou des fiches signalétiques et des étiquettes
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Élaborer et mettre en place une procédure d'entreposage sécuritaire des produits
- Former les travailleurs : SIMDUT, méthodes de travail sécuritaires, risques à la santé, utilisation et entretien des ÉPI
- S'assurer du bon état de l'équipement et des contenants pour éviter les fuites, les déversements et les émissions
- Entretenir les lieux pour éviter l'accumulation de contaminants sur les surfaces et dans le système de ventilation
- Planifier des mesures d'urgence, incluant l'installation des équipements d'urgence (douches oculaires, douches de secours et extincteurs), un plan d'évacuation et la présence de secouristes
- Installer des vestiaires doubles
- Décontaminer les surfaces
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

RISQUES BIOLOGIQUES

- Concevoir des instruments et des appareils sécuritaires
- Utiliser un produit de remplacement ou un équipement plus sécuritaire
- Assurer une ventilation générale ou locale
- Confiner les procédés
- Afficher les procédures à suivre (ex. : lavage des mains obligatoire, démarrer la ventilation avant le début de la tâche)
- Utiliser des fiches de données de sécurité ou des fiches signalétiques et des étiquettes
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Élaborer des règles de biosécurité et de salubrité (ex. : lavage des mains, assainissement des outils et des équipements)
- Élaborer et mettre en place une procédure d'entreposage sécuritaire des produits
- Manipuler et entreposer adéquatement les déchets biomédicaux
- Former les travailleurs : méthodes de travail sécuritaires, risques à la santé, règles de biosécurité, utilisation et entretien des ÉPI
- Entretenir les lieux et effectuer un nettoyage périodique
- Assainir périodiquement les outils et les équipements
- Appliquer du répulsif pour éloigner les insectes vecteurs
- Offrir la vaccination aux travailleurs
- Prévoir la présence d'auto-injecteurs d'épinéphrine
- Planifier des mesures d'urgence, incluant l'installation des équipements d'urgence (douches oculaires, douches de secours et extincteurs), un plan d'évacuation et la présence de secouristes
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre



RISQUES PHYSIQUES : ÉLECTRIQUES, THERMIQUES, BRUIT, VIBRATIONS, AUTRES RISQUES PHYSIQUES

ÉLECTRIQUES

- Travailler hors tension
- Cadenasser
- Utiliser des procédés automatisés pour les travaux sous tension (robotisation)
- Éloigner et isoler les circuits de puissance des circuits de contrôle
- Isoler les éléments sous tension accessibles
- Utiliser des appareillages électriques conformes et installés selon les normes
- Réduire le temps d'ouverture des disjoncteurs pour limiter l'énergie dégagée en cas de court-circuit
- Utiliser des outils et des équipements isolés, des équipements de manipulation de fusibles et des écrans protecteurs
- Réduire l'accumulation des charges électrostatiques par des mises à la terre
- Afficher la présence d'appareillages et de lignes électriques et les risques qui y sont associés
- Établir des périmètres de sécurité lors de travaux électriques
- Élaborer et mettre en place un programme de sécurité électrique
- Former les travailleurs sur le programme de sécurité électrique et sur les méthodes de travail sécuritaires
- Restreindre l'accès aux appareillages électriques
- Utiliser des permis de travail pour les travaux sous tension et tenir des registres
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

THERMIQUES

- Concevoir des procédés, des outils et des équipements sécuritaires
- Modifier les procédés, les outils et les machines pour diminuer l'émission de chaleur
- Éliminer l'exposition à la chaleur radiante émise par des surfaces chaudes (ex. : écran)
- Réduire l'apport de chaleur par convection (ex. : contrôle de la température, ventilation, cabines climatisées)
- Utiliser de l'équipement d'aide à la manutention permettant de réduire la charge de travail et les efforts requis
- Recouvrir les poignées et les barres métalliques d'un isolant thermique
- Afficher les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les règles à suivre et les risques liés à la santé et à la sécurité
- Permettre l'acclimatation avant le travail à plein régime
- Réduire le temps d'exposition au froid ou à la chaleur
- Organiser le travail en fonction des conditions climatiques et atmosphériques
- S'assurer d'avoir accès à l'eau potable
- Aménager des aires de repos chauffées ou climatisées
- Porter une tenue vestimentaire appropriée selon le travail à effectuer
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre



BRUIT

- Concevoir et acheter de l'équipement, des machines et des procédés moins bruyants
- Modifier ou remplacer les équipements, les machines et les procédés ayant un niveau de bruit élevé
- Réduire le niveau de bruit des équipements, des machines et des procédés existants (ex. : encoffrer, isoler, insonoriser)
- Afficher les méthodes de travail, les ÉPI requis, la présence de bruit
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires et les risques à la santé et à la sécurité
- Réduire le temps d'exposition au bruit
- Mettre en application un programme de surveillance du niveau de bruit et de la santé des travailleurs
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

VIBRATIONS

- Concevoir des procédés, des outils, des machines et des véhicules produisant moins de vibrations
- Modifier les procédés, les outils, les machines et les véhicules pour réduire les vibrations
- Isoler mécaniquement la source ou la surface vibrante
- Utiliser une cabine ou une plateforme isolée
- Afficher les méthodes de travail sécuritaires et les moyens de prévention à utiliser
- Afficher l'information mentionnant que l'équipement, l'outil, la machine ou le procédé émet des vibrations
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires et les risques à la santé et à la sécurité
- Réduire le temps d'exposition aux vibrations
- Prendre des pauses régulièrement
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

AUTRES RISQUES PHYSIQUES (MAGNÉTIQUES, RAYONNEMENT IONISANT OU NON IONISANT, LUMIÈRE INFRAROUGE)

- Concevoir des procédés, des outils, des équipements et des machines sécuritaires
- Éliminer ou réduire l'utilisation de rayonnements ionisants
- Appliquer le principe de radioprotection (ALARA)
- Utiliser d'autres techniques plus sécuritaires
- Éloigner la source
- Isoler la source de rayons ionisants (ex. : blindage)
- Utiliser des écrans absorbeurs de radiations
- Bloquer les rayonnements
- Mettre en place des zones à accès restreint (zones d'exclusion)
- Installer un système de verrouillage réciproque (les sources de rayonnement UV sont en position d'arrêt lorsque la paroi protectrice est ouverte)
- Afficher des panneaux d'avertissement (ex. : alarme sonore ou visuelle)
- Utiliser des radiomètres
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les règles à respecter et les risques à la santé et la sécurité
- Élaborer et mettre en place un programme de radioprotection
- Élaborer et mettre en place un programme pour les activités effectuées à l'extérieur
- Limiter le temps d'exposition
- Surveiller la qualité du milieu de travail
- Surveiller la santé des travailleurs
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre



RISQUES ERGONOMIQUES

- Concevoir des postes de travail et des outils ergonomiques
- Utiliser de l'équipement d'aide à la manutention
- Aménager et ajuster les postes de travail
- Utiliser des accessoires ergonomiques (ex. : tapis antifatigue, banc assis-debout)
- Afficher les procédures à suivre (ex. : façon de soulever une boîte, ajustement du poste de travail)
- Assurer une rotation des tâches
- Fournir de l'équipement en bon état
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs : méthodes de travail sécuritaires, risques à la santé, techniques de manutention, utilisation de l'équipement d'aide à la manutention
- Réaliser des analyses ergonomiques des postes de travail
- Se doter d'un programme d'achat d'équipements ergonomiques
- Porter des équipements de protection individuelle confortables et adaptés à la profession
- Autre

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

- Afficher la tolérance zéro sur la violence et le harcèlement envers les travailleurs
- Instaurer des pratiques de gestion justes et équitables
- Élaborer et mettre en application une politique contre le harcèlement et la violence au travail
- Gérer les conflits
- Définir les rôles et les responsabilités de chacun
- Planifier et organiser le travail
- Analyser les postes et les tâches et élaborer des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs
- Planifier l'accueil et le retour au travail des travailleurs
- Offrir un programme d'aide aux employés (PAE)
- Prévoir des pauses régulières
- Instaurer des rencontres individuelles et d'équipe
- Autre



RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ

MÉCANIQUES GÉNÉRAUX

- Concevoir des machines sécuritaires
- Installer un protecteur
- Installer un dispositif de protection (ex. : barrage immatériel, commande bimanuelle, détecteur surfacique)
- Installer des avertisseurs (ex. : lumière clignotante, alarme sonore, affiche)
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Utiliser des procédures de cadenassage
- Former les travailleurs : méthodes de travail, risques à la sécurité, utilisation et entretien des ÉPI
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

PIÈCES, OUTILS ET VÉHICULES EN MOUVEMENT

- Concevoir des machines sécuritaires (ex. : éliminer les zones de coincement et les arêtes vives, limiter les efforts d'entraînement)
- Installer des protecteurs (mobiles, fixes, avec dispositif de verrouillage ou d'interverrouillage)
- Installer des dispositifs de protection (ex. : barrage immatériel, commande bimanuelle, détecteur surfacique, tapis sensible, dispositif de validation)
- Installer des dispositifs pour isoler, couper, arrêter et libérer les énergies dangereuses
- Installer des avertisseurs (ex. : lumière clignotante, alarme sonore, affiche)
- Délimiter les zones de circulation
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Utiliser des procédures de cadenassage
- Former les travailleurs : méthodes de travail sécuritaires, risques à la sécurité, utilisation et entretien des ÉPI
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

CHUTES (TRAVAILLEURS ET OBJETS)

- Réaliser le travail à partir du sol
- Réaliser le travail en utilisant un appareil de levage
- Installer un garde-corps
- Installer un système pour limiter les déplacements
- Utiliser un moyen de protection collective (ex. : filet de sécurité)
- Installer des avertisseurs (ex. : affiche)
- Tracer des voies de circulation
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les risques à la sécurité et les règles de circulation
- Entretenir les lieux périodiquement
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

ESPACE CLOS

- Éviter de concevoir des espaces clos et de modifier les lieux existants pour les éliminer
- Réduire la nécessité d'entrer en espace clos (ex. : par robotisation, par l'utilisation de caméras ou de mécanismes sur rail)
- S'assurer de respecter les règlements et les normes en vigueur pour les espaces clos
- Installer une ventilation adéquate
- Utiliser un système de détection des gaz avant l'entrée en espace clos
- Installer des avertisseurs (ex. : alarmes, affiches)
- Élaborer et mettre en place un programme de gestion des espaces clos incluant les permis d'entrée
- Assurer la surveillance en continu, mettre en place une procédure de sauvetage et des procédures de cadenassage
- Former les travailleurs sur le programme de gestion des espaces clos, les méthodes de travail sécuritaires, les procédures de cadenassage et les risques à la santé et à la sécurité
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre



INCENDIES ET EXPLOSIONS

- Concevoir des bâtiments, des entrepôts et des équipements conformes aux normes
- Remplacer les produits, les équipements et les procédés à haut risque d'incendie et d'explosion
- Assurer une ventilation adéquate des lieux
- Fournir des équipements et des moteurs anti explosion
- Utiliser des détecteurs et des dispositifs permettant de détecter et de réduire la propagation
- Installer des avertisseurs (ex. : alarme, affiche, fiches de sécurité ou fiches signalétiques des produits)
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires, les risques à la santé et à la sécurité, le SIMDUT et le plan de mesures d'urgence
- Entretenir les lieux pour éviter l'accumulation des produits inflammables sur les surfaces et les conduits de ventilation
- Entreposer les produits inflammables selon les normes
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

VIOLENCE

- Aménager les lieux de travail pour assurer la protection du travailleur
- Élaborer et mettre en place des méthodes de travail sécuritaires
- Former les travailleurs sur les méthodes de travail sécuritaires et sur les risques à la santé et à la sécurité
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaires
- Assurer une surveillance du travailleur lorsqu'il travaille seul ou dans un lieu isolé
- Afficher les consignes à respecter, pour le travailleur et, le cas échéant, pour la clientèle
- Afficher la tolérance zéro de la violence envers les travailleurs
- Fournir les ÉPI requis et s'assurer qu'ils sont utilisés, entretenus et entreposés de façon adéquate
- Autre

ANNEXE 4 - EXEMPLES DES MOYENS DE CONTRÔLE

DIX MOYENS DE CONTRÔLE

1. Information
2. Formation, formation d'appoint
3. Inspection
4. Supervision
5. Entretien préventif
6. Politique d'achat
7. Politique de sous-traitance
8. Politique d'ingénierie
9. Surveillance de la qualité du milieu de travail
10. Surveillance de la santé des travailleurs